

Equipier de première intervention

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques relatives à la prévention et à la lutte contre les incendies, donner l'alerte rapidement et utiliser les moyens de première intervention.

- Durée : 7 heures soit 1 jour
- Public : tout le personnel susceptible d'intervenir sur un début d'incendie.
- Pré-requis : Aucun
- Nombre de stagiaires : 4 minimum, 12 maximum
- Code stage : REAGRE

Programme de formation

Théorie

- La connaissance de l'établissement, des risques, des moyens de prévention, de protection et d'intervention
- La connaissance des consignes de sécurité : alarme, intervention, évacuation
- La théorie du feu : les causes, les mécanismes, les classes de feux, les procédés d'extinction
- La propagation du feu, la résistance au feu des matériaux et éléments de construction, les fumées et leurs effets sur l'homme
- Les moyens d'extinction (principes de fonctionnement et mise en œuvre) : les différents types d'extincteurs, le Robinet d'Incendie Armé (RIA).

Pratique

- Exercices d'extinction sur feux réels avec différents types d'extincteurs

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Les exercices pratiques sur feux réels sont réalisés à l'aide de générateurs de flammes à gaz, homologués, propres, sans fumées et sans dangers pour les stagiaires.

Références

Code du Travail

- **L231-3-1** : tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des personnels qu'il embauche.

APSAD Règle R6

- **Chapitre 4** : l'effectif doit être d'au moins un employé sur dix par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute.
- **Chapitre 6** : les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

Recyclages

- Recyclage tous les 3 ans

Évaluation de formation

- Mises en situation ou exercices pratiques
- QCM d'évaluation des connaissances acquises